



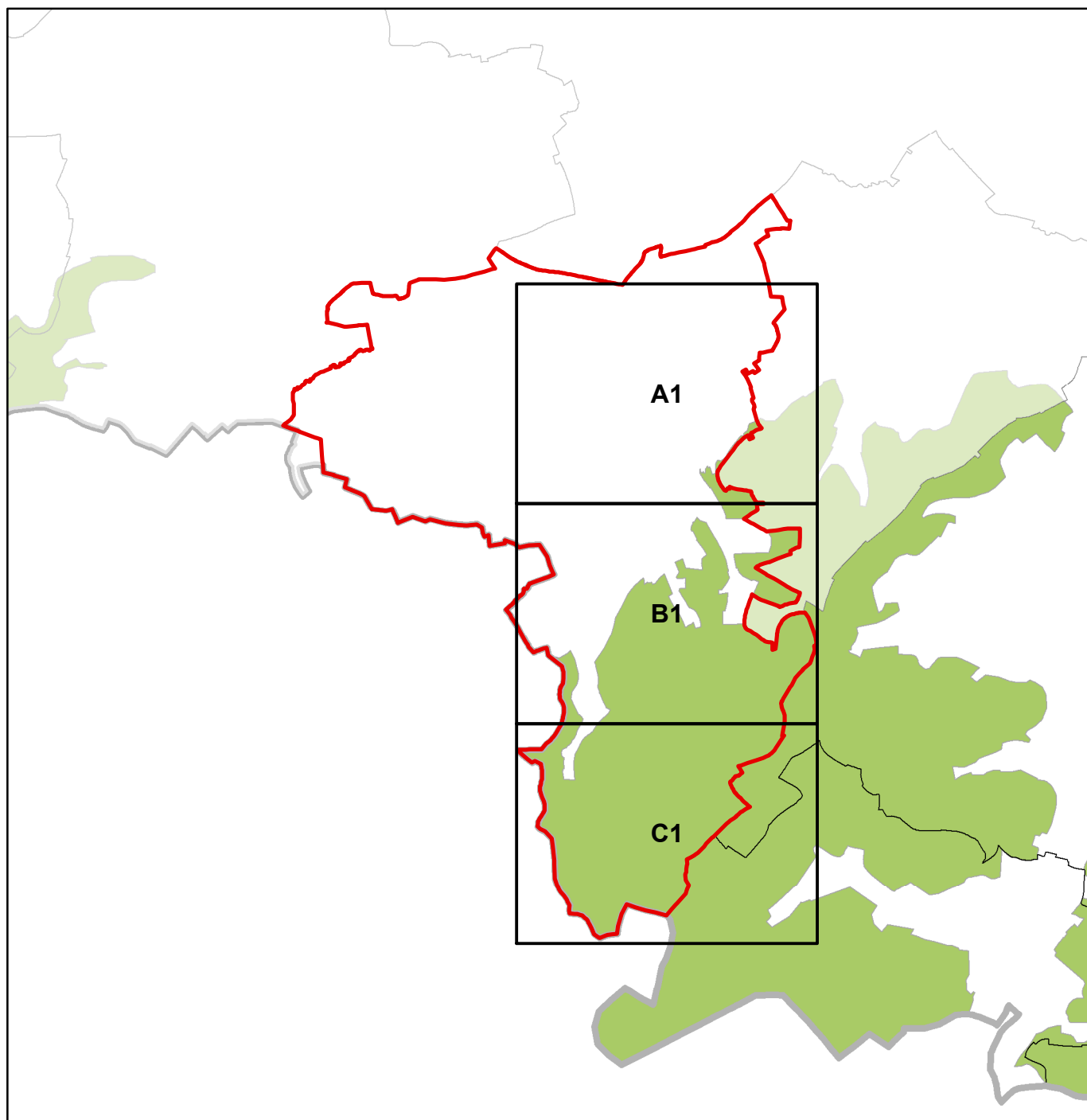
PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Ville d'Esch-sur-Alzette

Côte du Dogger

Plan d'assemblage







LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire
 
 LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable



Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

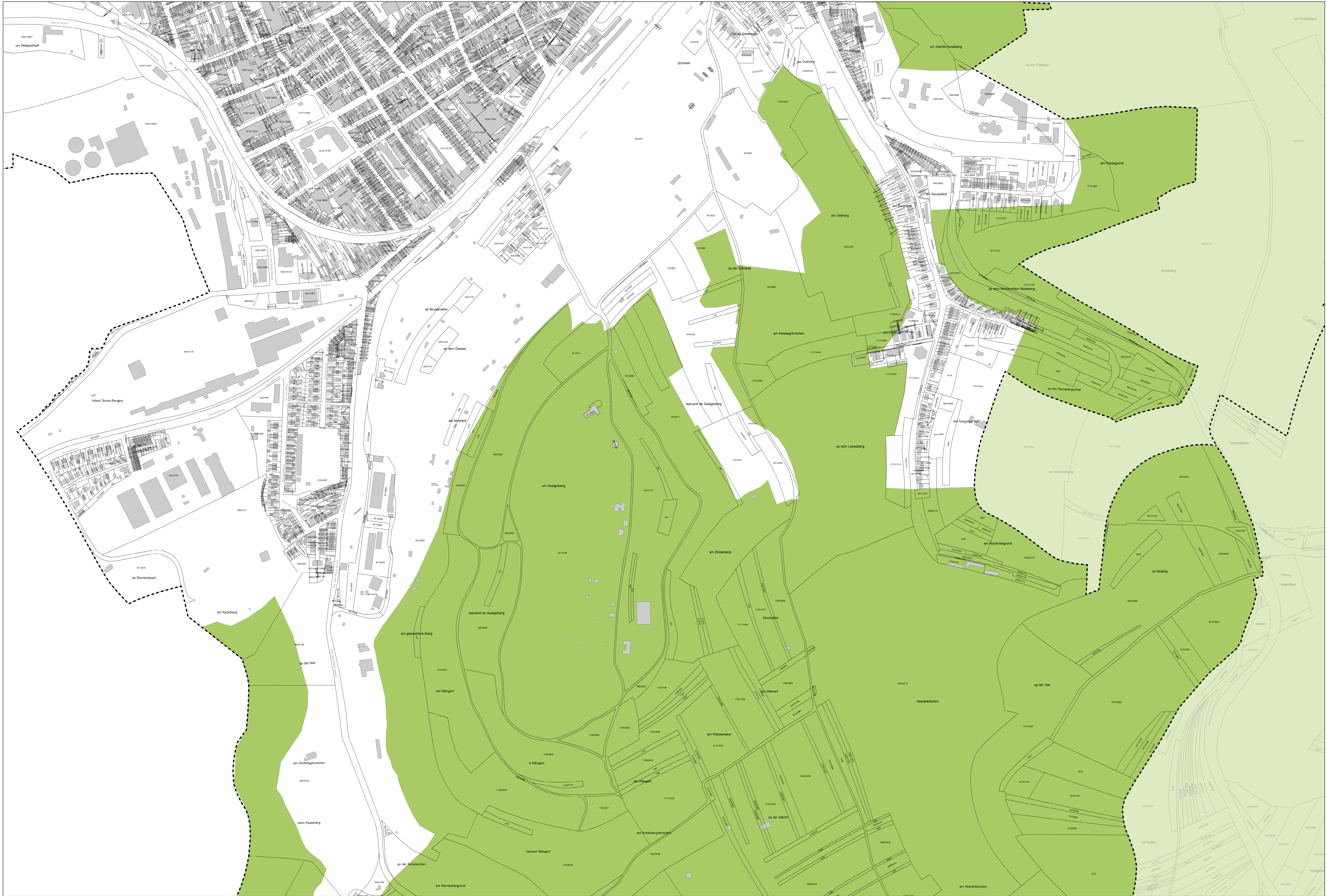
0 20 40 80 120 160 200 m

 PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

 Parcelle cadastrale / bâtiment

- - - Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»
Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers
Côte du Dogger
Ville d'Esch-sur-Alzette
Extrait B1





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement
du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

 Δ

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/08/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

0 20 40 80 120 160 200 m

 Parcelle cadastrale / bâtiment

- - - Limite de la commune

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Côte du Dogger

Ville d'Esch-sur-Alzette
Extrait C1

